
BEIJING – mise à jour de programme de nouveaux gTLD
Lundi, Avril 08, 2013 – 13:15 à 14:45
ICANN – Beijing, République populaire de Chine

Mes dames et messieurs nous allons souhaiter la bienvenue à Christine Weillet qui est vice.-présidente des opérations et des fonctionnements gTLD.

CHRISTINE WILLETT:

Bonjour, merci beaucoup de venir à cette séance. C'est ma première réunion ICANN et c'est la première fois que je présente devant des membres de l'ICANN. Je suis très heureuse de vous parler de la mise à jour des nouveaux programmes gTLD et des réussites de ce programme ces derniers 6 mois depuis la réunion de Toronto. Ainsi, ce qui nous attend à l'avenir tandis que nous envisageons l'avenir de ce programme de ces nouveaux gTLD.

JE vais vous parler pendant environ 45 minutes. Je vais couvrir différents thèmes et sujets. Je vais vous parler de ce qui s'est passé ces derniers 6 mois, de ce calendrier du programme de ce que nous avons donc sur notre agenda. Le statut des évaluations initiales, objections, résolutions de conflits. Tout cela se déroule pour l'équipe. Nous allons parler également des contrats de l'aspect de la préparation opérationnel des mécanismes de protection des droits, droits déposés, marques de fabrique et ainsi de suite.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous allons parler des mécanismes de soutien opérationnels, des EBRO par exemple et d'autres types de contrôle et de suivi. Ensuite, je vous parlerai un petit peu des stratégies opérationnelles pour ces nouveaux gTLD. Avec mon équipe, nous avons mis en place des processus pour donc exécuter ce programme pour qu'il soit mis en œuvre.

Alors, depuis Toronto, entre Toronto et Beijing 6 mois ce sont écoulés. Beaucoup de réussite, beaucoup de grands moments pour les programmes des nouveaux gTLD. Nous avons commencé par clarifier beaucoup de points. Nous avons eu une priorité des tâches qui nous a beaucoup occupés. En moi du décembre notamment, nous avons pu lier beaucoup d'études et d'analyses et nous avons lancé des évaluations dont nous avons les premiers résultats au niveau hebdomadaire.

Donc, beaucoup s'est passé. Beaucoup a été effectué. Le programme avance sûrement au niveau opérationnel et au niveau du son fonctionnement. Donc, j'aimerais partager avec vous un calendrier pour les programmes. Il n'y a pas grand-chose ici. Les CQ c'est-à-dire Les questions de clarification, nous avons eu jusqu'au mois de mai pour ces questions de clarifications avec les résultats publiés pour toutes les applications d'ici la fin du mois d'août 2013, il y a de cela deux semaines, le 26 mars. Bien, ce système de vérification a été lancé par Deloitte et le système fonctionne. Il est disponible. Nous sommes réunis ici à Beijing et nous anticipons des conseils du GAC sur les applications. On va peut être attendre la fin de la réunion pour cela. Le 2 avril, nous allons annoncer par rapport aux résolutions de conflits la situation telle qu'elle est par rapport à ces litiges. Ça c'est pou le 13 avril. Plus tard cette année, le 23 avril, une fois qu'on aura tout vérifié et tout

approuvé, nous aurons en mesure de lancer les premiers contrats avec les candidats qui ont passé les premiers stades d'évaluations.

Le test de pré délégation la date du 29 avril. Une fois que nous aurons des dépositaires de dossiers, nous commencerons les tests avec eux. Vous avez également de grands moments. Le système Sunrise TM qui sera lancé à la fin du mois du juin, début juillet cette année. Nous avons l'URS et le système EBERO d'urgences. Ce sera opérationnel le mois du juillet- aout. Pour la résolution et les procédures de résolutions pour les différentes chaines également et nous aurons une évaluation qui sera étendue à partir du mois d'octobre, novembre 2013.

Donc ça vous donne une idée du calendrier. Je rentrerai un petit peu plus dans les détails durant la présentation.

Donc, les résultats des évaluations initiales. Aujourd'hui, nous avons lancé des résultats et publier des résultats pour 1930 dossiers de demandes reçues. On avait commencé avec 1930 dossier de demandes. 39 ont été retirés. Donc, il nous reste 1891 de demandes actives. Il y a des problèmes de similarité pour un dossier et pour deux dossiers il n'y avait pas un soutien pour la personne qui a déposé le dossier. Donc, chaque semaine, nous commençons à publier des résultats. Vendredi, nous allons publiés des résultats pour les 50 applications. Donc jusqu'au numéro 150, ensuite on passera au numéro 200. Ensuite, on passera à 100 résultat pas semaine au du mois de mais fin juin.

J'ai mentionné qu'on n'a pas publié les résultats pour les 108 applications, uniquement pour 93 applications. C'est pour différentes raisons, certaines applications ont des changements, en attentes. Certaines sont arrivées un petit peu en retard. Il y a des questions à

clarifier. D'autres, points sont analysé par le panel et donc il y a plusieurs raisons pour cette attente.

Nous attendons à ce que ces résultats soient publiés pour les applications dans les semaines à venir. Sur ce transparent, vous pouvez voir, vous l'avez entendu dans le webinar déjà, vous voyez les progrès, les statuts des évaluations initiales. Nous l'avons vu d'un mois à l'autre. Vous pouvez voir que nous avons toujours des dossiers qui sont dans la phase d'analyse préliminaire. Il y a encore des questions de clarifications qui se posent et encore des réponses en attentes et il y a encore des mesures à prendre pour que le dossier soit totalement solide.

Vous voyez les statistiques qui évoluent de gauche à droite et vous pouvez noter que la dernière colonne avec les publications des résultats sera de plus en plus fournie chaque semaine.

Donc, l'évaluation de dossiers de demandes. Le processus initial est constant depuis 9 mois et il faut un petit peu revenir là-dessus et les évaluations sont faites manuellement par différentes entités, associations, organismes qui utilisent leurs meilleurs jugements pour noter les dossiers par rapport aux critères qui étaient les critères manuelles de départ. Nous avons tenté au maximum d'évaluer autant de dossier que possible pour le porte feuille de quelqu'un demandant de dossier pour plus de cohérence et il y a beaucoup de dépositaires de dossiers qui ont vu leurs dossier évaluer pour les mêmes critères financier par exemple. Ça aurait pu être évalué par trois des entreprises qui se penchent sur ces dossiers.

Ces entreprises utilisent leurs jugements d'experts, se basent l'AGB, se basent sur le notes supplémentaires et les conseils supplémentaires qui ont été publié. Ce jugement d'expertise varie d'une entreprise à une autre, d'une société à une autre. On ne dicte pas les évaluations puisque nous l'avons sous traité à des entreprises, à ces sociétés. Mais il y a des questions sur les dossiers qui sont parfois posé et nous voulons beaucoup de cohérence. Nous insistons sur les cohérences.

En ce qui concerne les recommandations, en ce qui concerne les critères, nous avons un processus très strict de contrôle de qualité qui assure que ces résultats soient cohérents et solides quelque soit la société qui analyse ces dossiers de demandes. En ce qui concerne les publications des résultats de l'évaluation initiale, cela demande plusieurs étapes. Nous commençons avec le panel. Les étapes en bleu ce sont les activités qui sont effectuées par le panel d'évaluations, en vert, c'est ce qui est fait par l'équipe gTLD de l'ICANN.

Les panels font une revue initiale d'un dossier. Ils ont un processus par lequel ils peuvent poser des questions de clarifications aux dépositaires de dossiers. Les réponses repartent à ces panels d'évaluation et ces panels livrent leurs résultats de l'évaluation initiale à l'ICANN. L'équipe ICANN synthétise et résume les résultats que ça soit les DNS ou quoi que ce soit. Nous synthétisons ces résultats. Nous étudions et analysons les résultats. Nous contactons très souvent la personne qui a déposé le dossier et s'il y a des informations manquantes, nous nous assurons de les obtenir et de le faire savoir aux personnes qui ont déposé le dossier.

Les informations fournies par les dépositaires de dossiers repartent au pane d'évaluation qui délivre une évaluation finale à l'équipe d'ICANN.

À partir de cela, nous publions les résultats, nous les résumons, nous les formatons dans ce rapport d'évaluations initiale. Vous l'avez vu peut sur le micro site sur les gTLD. Tout cela est disponible pour être téléchargé et tout le monde peut avoir accès à cela.

Vous pouvez voir une ligne noire entre la livraison des résultats préliminaires à l'ICANN et le traitement de résultats pour publication. Ça c'est un grand moment, c'est un point critique dans le processus pour notre équipe.

Nous avons noté que les dépositaires de dossiers font beaucoup de demandes de modification à la suite de questions de clarifications une fois qu'on les contacte. Très souvent, c'est quelque chose que je dois clarifier, les demandes de modification reçues à la suite des résultats préliminaires seront gérées de deux manières, soit au niveau contrat parce que le contrat sera scellé, si, en effet, on un contrat qui soit signé ou bien si l'évaluation est étendue, là on pourra régler ces problèmes et ces modifications à ce niveau là.

L'intention c'est que les questions de clarification de processus de contact permettent aux dépositaires d'amender leurs dossiers mais que les changements à venir soient gérés différemment. Donc c'est pour cela que nous gérons un petit peu différemment les choses comme je viens de vous l'expliquer.

Donc ce contact, ça c'est une possibilité, ce processus. Je dois revenir dessus. C'est vraiment une possibilité pour les dépositaires de dossiers de fournir les informations manquantes dans le cadre de l'évaluation initiale. Les pièces manquantes aux dossiers. L'équipe collecte des résultats à partir des panels d'évaluations initiales et ce n'est pas la

possibilité de changer la demande d'amender beaucoup sur les dossiers de demandes. C'est simplement la possibilité pour un dépositaire de dossier de fournir des informations manquantes.

C'est un processus administratif, quelque chose ou une pièce manquante. Ce n'est pas une modification de dossier. C'est un oubli, c'est une erreur administrative éventuelle. On ne veut pas pénaliser les dépositaires de dossiers mais s'ils ont très rapidement la possibilité de fournir la pièce manquante. Eh bien, on leurs permet de ce faire. C'est quelque chose d'administratif. Nous avons une espèce de présomption à ce niveau. On ne donne qu'une semaine pour obtenir une réponse de la part de ces dépositaires de dossiers et on ne les recontacte pas après. Par la suite, on finaliserait les résultats de l'évaluation initiale si on ne reçoit pas la pièce manquante.

Je suis sûr qu'il y aura des questions qui se posent à ce niveau lors des questions réponses. Donc, qu'en est-il des dossiers. Cette semaine, nous anticipons des conseils du GAC. Nous leur avons demandé cette semaine de se pencher sur cette question et les dossiers sans objections, sans contentieux, sans litiges, pourront poursuivre pour passer à la phase contractuelle. Ceci fait, nous pourrons passer à l'étape suivante du test avant la délégation du gTLD. Donc, ce qui nous attend à l'horizon également ce sont des conseils du GAC, de la commission consultative gouvernementale de l'ICANN.

Juste après Beijing 46, nous obtiendrons des informations de la part du GAC sur les dossiers et en général, le GAC crée une grande présomption de non approbation parfois. Si le GAC ne gère pas ce conseil, il doit

s'expliquer de rationaliser un petit peu ces décisions. Les conseils du GAC seront disponibles sur le site web du GAC.

Nous aurons également la possibilité de suivre les conseils du GAC sur le niveau système de gTLD et tout sera disponible sur le micro site. Donc, en ce qui concerne les contrats. Nous avons travaillé à une version mise à jour, depuis deux mois à peu près, sur ces modifications à l'accord, au contrat. On va confirmer tout cela cette semaine, nous l'espérons, et le conseil d'administration d'ICANN va approuver, nous l'espérons, ces modifications assez rapidement.

Nous pourrions commencer à effectuer des contrats des le 23 avril. Comme je l'ai indiqué, ce serait à la suite de l'évaluation initiale sans l'objection du GAC, sans l'aspect litigieux par rapport aux gTLD. Donc, plusieurs étapes pour ce processus contractuel. Nous allons demander des informations et échanger des informations avec les dépositaires de dossiers par l'intermédiaire d'un processus. Nous allons avoir des lettres de crédit requises. Nous allons partager également des contacts pour les personnes signataires sur les comptes et ainsi de suite. Il s'agit seulement de quelques étapes nécessaires dans le cadre du processus contractuel.

Les dépositaires de dossiers qui acceptent les standards, les critères de base seront en mesure d'avancer plus rapidement par les différentes étapes en jeu ici, notamment le test de pré délégation et choisir de négocier le cas échéant des modifications aux critères standard. Ça ce sera une autre voie, la voie de la négociation.

Donc les tests pré délégation. On passe par l'intermédiaire du processus pré délégation et nous avons fait un programme pilote cette semaine.

Nous avons prouvé que le système de test fonctionne bien. Beaucoup d'observation à ce niveau. Nous avons besoin d'avoir un plus haut niveau de communication entre un dépositaire de dossier et le prestataire des services pour le test de pré délégation, un meilleur partage des informations pour nous assurer que nous obtenions toutes les informations et que nous puissions faire des tests valides.

Nous voulons avoir un soutien du client. Nous voulons avoir la possibilité de répondre à des questions techniques. Nous voulons nous assurer d'avoir au moins trois heures de couverture sur tous les fuseaux horaires du monde durant les heures normales d'ouverture des bureaux et nous voulons également fournir plus d'informations détaillées pour le guide de l'utilisateur, pour la documentation sur les attentes par rapport aux tests pour qu'on puisse faire sans heurt ces tests de pré délégation.

Donc, nous allons plus d'informations de publié comme résultat de cela, plus de documentation sur les paramètres de test qui seront postés et publiés dans les semaines avenir sur le site web qui est à l'écran actuellement et les nouvelles documentations sur les problèmes techniques qui ce sont survenues seront réglés. Je ne sais que ça vous intéresse particulièrement qu'on rentre dans ce détails. Mais mercredi nous irons plus en détails, mercredi matin je crois, sur le test de pré délégation. Vendor. sc va donner beaucoup d'informations techniques sur ces tests, sur également l'équipe gTLD de l'ICANN sera disponible pour parler des problèmes techniques des tests de pré délégation. Ce sera véritablement un atelier.

Quand on regarde vers l'avenir, quel est le travail que nous allons devoir faire en termes de contrats et de test pré délégation. Tous les candidats ne sont pas éligibles à passer des contrats. Il y a plusieurs voies à suivre. Certains d'entre eux peuvent passer à une étape d'évaluation étendue. D'autres candidats qui font l'objet d'objections peuvent passer à des processus des règlements des disputes. Lorsqu'ils font partie des ensembles conflictuels, ils peuvent se voir appliquer des méthodes de résolutions de litiges en matières de chaînes.

Au delà de l'évaluation, en aout 2013, les évaluations initiales seront achevées. Nous pourrons donc établir un calendrier plus clair pour les évaluations étendues. Une fois que les évaluations initiales seront achevées, l'ICANN va publier une notification comme quoi cette évaluation a fini. Ces questions sont publiées dans le guide de candidature où l'on peut voir ce qui va se passer, quels sont les étapes à suivre. D'un coté, le candidat a une période de 15 jours au cours duquel, il peut décider de participer à cette évaluation étendue. Il doit choisir de le faire.

Une fois que ces annonces ont été faites, cette période de 15 jours et une fois qu'on connait le nombre de candidats qui ont choisi cette évaluation de passer, cette évaluation étendue, nous pouvons planifier les activités des panels. Nous avons des panels comme le panel qui fait les évaluations financières, le panel qui s'occupe des services de registre, le panel qui s'occupe des noms géographiques. Tous ces panels sont disponibles et attendent pour commencer l'évaluation étendue des candidatures.

Nous espérons que cette évaluation étendue sera mise en place dans le mois d'octobre.

Les règlements de disputes ou des litiges. Le 13 mars, la période de présentations des objections s'est achevée. 220 objections ont été validées par les fournisseurs de services de résolution de litiges. 33 objections correspondaient à des chaînes pourraient porter à des confusions. 59 objections concernaient des droits juridiques et 95 objections concernaient les candidatures communautaires. 24 objections ont été présentées par des objecteurs indépendants et 11 de ces objections ont été liées à l'intérêt public.

Nous croyons qu'une annonce par rapport à ces règlements de litiges sera publiée le 12 avril c'est-à-dire vendredi prochain.

Une fois que cette publication sera faite, les fournisseurs de services de règlements de litiges vont notifier chacun des candidats par rapport aux objections reçues. Une fois ces notifications sont faites, une période de 30 jours va s'ouvrir pendant laquelle les candidats pourront répondre à ces objections. Cette réponse doit être présentée au fournisseur de services de règlements de litiges par le candidat qui doit aussi présenter tous les documents financier qui lui sont demandé. Si ces documents ne sont pas complets, l'objection peut être vérifiée et l'objecteur aura gain de cause.

La résolution de chaînes de caractères en conflit. Il y a eu beaucoup de question par rapport au système d'enchères et les évaluations de priorités c'est-à-dire les mécanismes pour évaluer cet inconvénient. Si les candidats ne peuvent pas résoudre entre eux le problème, les candidats qui ont présentés une candidature communautaire peuvent

chercher à avoir une évaluation communautaire. C'est un processus qui doit être choisi par le candidat communautaire 15 jours après l'évaluation initiale.

Nous avons plusieurs sociétés identifiés pour évaluer ces priorités et nous espérons que ce travail puisse commencer au mois de septembre une fois que les candidats auront choisis d'être évalués à partir de critères communautaires. Des enchères, cela s'applique aux candidats qui ont des conflits des chaines qui n'ont pas réussi à résoudre les conflits entre eux. L'ICANN propose un système d'enchères pour résoudre ces inconvénients. Nous espérons que cela sera mis en place après les évaluations selon les critères communautaires.

Les mécanismes de règlements de litiges en matières de chaines de caractères, non pas pour tous les ensembles mais pour la plupart d'entre eux, se mettent en place si les candidats ont approuvé, ont réussi une évaluation initiale et si les candidats ont pu résoudre les objections dont ils ont pu faire l'objet. Les enchères et le CPE vont commencer au mois de septembre et cela s'appliquera uniquement aux chaines en conflit avec des candidatures qui n'ont pas choisi les évaluations étendues. Mais c'est uniquement pour les candidatures qui ont approuvées l'évaluation initiale.

Je voudrai maintenant parler d'autres initiatives qui figurent dans le guide de candidature comme par exemple les mécanismes de protection de droits. Le premier programme dans ce sens c'est le bureau central de marques. Nous avons plusieurs dates et jalons. Les services de vérifications qui ont commencé le 25 mars. Nous avons publiés, il y a quelques jours, une version préliminaire des documents

sur les exigences en matière de défense des droits qui se trouvent dans le micro site. Dans les prochaines semaines, nous espérons que les accords avec la société Deloitte seront publiés.

Nous espérons que les fonctionnalités de ce système pourront être prêtes en juillet de cette année et le bureau central de marques va inclure aussi une période de pré enregistrement. Ce bureau central de marques comporte deux étapes: un système de vérification lancé par Deloitte et une base de données centralisée. Le système de vérifications de pré registre qui est géré par l'ICANN avec le soutien d'IBM.

Il y a une séance, je pense que ce sera jeudi dans cette même salle à 9 heures du matin. Karen Lentz va coordonner cette séance où il y aura Deloitte et IBM présents dans la Salle qui vont expliquer leurs fonctions dans le cadre de ce bureau central de marques. Je vous encourage à participer à cette séance si vous avez des questions à ce propos de ce bureau central des marques.

Nous passons maintenant à un autre mécanisme de protection de droits, le URS, le mécanisme de suspension rapide uniforme qui a pour but de fournir une solution rapide pour les détenteurs de marques déposés en cas d'enfreinte claire à leurs droits avec un cout plus faible et de façon plus rapide qu'avec le mécanisme DURP existant.

Le 20 février, nous avons annoncé notre premier fournisseur d'URS, NAF. Nous espérons que ce mois-ci, nous allons pouvoir compter sur deux fournisseurs supplémentaires et entre avril et juin, nous allons travailler avec ces fournisseurs pour publier les détails spécifiques, les détails du système en ce qui concerne la présentation d'URS pour voir comment se fera cette interaction entre le registre et l'URS.

Au mois de juillet, nous aurons déjà le système URS pour le premier fournisseur et nous attendons une démonstration de ce mécanisme à la réunion de Durban.

Notre dernier mécanisme de protection de droits qui figure dans le guide de candidature est le mécanisme de règlements de disputes de litiges post délégations. Il en existe deux: d'un coté, un mécanisme appliqué aux registres et puis un autre processus qui s'applique aux marques déposées. Ces informations ont été publiées en février et la spécification PIC, les engagements d'intérêt public, ont fait parti de cet accord révisé.

Nous avons aussi introduit le concept des comités d'intérêt public qui comportent des processus de règlements de litiges et nous avons publiés les règles pour les PICDRP. Nous analysons en ce moment 3 mécanismes de règlements de litiges. Un processus sera lancé pour analysé les fournisseurs capables de fournir ce service. Cela se fera au même moment où les appels d'offres seront lancés.

Nous allons maintenant aborder certains aspects considérés par l'ACB et d'autres projets. Nous parlons des mécanismes qui ne sont pas critiques pour la délégation des premières gTLD, qui ne se trouvent pas dans la voie critique pour rendre opérationnel les gTLD. Il s'agit plutôt de mécanismes pour améliorer le processus et que nous allons établir pour pouvoir soutenir de façon opérationnelle ce processus de délégation des nouveaux gTLD. Nous avons passé de 23 gTLD à probablement plus de 1000 gTLD. Et ces outils sont conçus pour justement nous aider dans ce processus.

Une composante clé de ces mécanismes, c'est un outil de surveillances des niveaux des accords de services. Au sein de l'ICANN, nous avons un partenariat avec Zabbix pour créer une plate forme destinée à surveiller les opérations de registre de tous les nouveaux gTLD. Nous nous assurerons ainsi que les registres proposent les niveaux de services exigés au niveau des DNS, RDDS, EPP. Cet outil va donner lieu à des notes de surveillance dans toutes les régions de l'ICANN. Nous espérons que le lancement de la première version de cet outil de surveillance sera prêt au premier aout de cette année.

Nous aurons donc un ensemble de fonctions préliminaires auxquelles s'ajouteront d'autres fonctionnalités le premier octobre pour obtenir un IPP complet qui pourra mettre en place des tests de capacités. Nous avons après le programme d'accès de données. Il s'agit d'un moyen pour se doter d'un mécanisme pour que les consommateurs, les organismes de l'application de la loi et d'autres parties intéressées puissent entrer dans le domaine des gTLD et qu'ils puissent accéder aux données d'un fichier dans une zone TLD depuis un seul site de façon standardisé et uniforme.

Il y a un modèle développée pour la communauté, il s'agit d'un programme qui sera en production au mois de juin avec une fonction élargie qui sera déjà opérationnelle au mois de juillet.

EBERO c'est l'opérateur de registre de backend d'urgences. Nous en avons choisi trois. Nos opérateurs de ce type de services. Chacun de ces opérateurs va fournir cinq fonctions de registres critiques de 3 à 5 ans en cas où il y aurait une défaillance des TLD. Dans les prochains mois, nous allons passé des contrats avec ces fournisseurs. Vers la fin du mois

d'avril, nous allons finir, peaufiner les détails de ces contrats. Chaque fournisseur d'EBERO devra passer des tests de simulation de défaillances et ceci avant de commencer à être opérationnel. Nous espérons que ces services soient opérationnels au mois d'avril au moins avec un des opérateurs.

Finalement, le stockage des données. Les spécifications par rapport à ce stockage des données ont été publiées comme cela est spécifié dans le guide de candidature. Les opérateurs doivent utiliser un agent de stockage de données. Ce mois-ci, nous allons publier les exigences pour les services de stockage de données, les exigences qu'ils doivent respecter pour pouvoir justement être approuvés ou habilités à accomplir cette tâche de stockage de données.

Mon équipe travaille justement avec l'équipe chargée de cette fonction afin que l'on puisse avoir plusieurs fournisseurs de stockage de données approuvés qui puissent fonctionner dans plusieurs endroits du monde entier.

Finalement, j'aimerais parler un petit peu de l'équipe chargée des nouveaux gTLD. Fadi a mentionné ce matin que nous nous focalisons sur les technologies, sur les gens et sur les processus. Pour parvenir à réussir dans notre travail, nous avons dû travailler en équipe. Je voudrais reconnaître le grand effort réalisé par un grand nombre de personnes qui sont ici. Trang Nguyen se charge de toute la partie concernant l'évaluation. Russ Weinstein qui s'occupe des tests de pré-délégation. Karen Lentz qui se charge du projet du bureau central de marques et un grand nombre d'autres personnes ici présentes et qui sont aussi à nos bureaux à Los Angeles.

De part ma formation et de part mes connaissances, ma contribution consiste à essayer de focaliser notre énergie à partir d'une méthodologie. Les personnes, les processus et la technologie font partie d'une méthodologie dont je me sers dans mon travail de consulting. Pendant les six derniers mois, mon équipe et moi nous sommes focalisés sur la documentation des processus. Pour toute l'évaluation initiale, l'évaluation élargie, le guide de candidature contient beaucoup d'informations. Ce sont des détails à partir desquels l'équipe travaille.

Nous avons passé les derniers 4 mois à documenter les processus spécifiques par rapport à notre travail, par rapport au travail des panels et par rapport à la façon dont nous publions toutes ces informations. Nous voyons ici un exemple. Fadi a montré une diapositive similaire. Nous avons des diagrammes, des schémas de flux. Nous avons ces diagrammes pour montrer comment agissent la technologie, les personnes et les différents éléments du système.

Les processus de règlements de litiges. Ce sont des domaines qui peuvent être divisé. Nous avons trois fournisseurs de ce type de service. Mais comment peut l'ICANN interagir avec ces fournisseurs pour pouvoir interagir avec la communauté et publier des données? Nous publions tout cela pour savoir comment on doit fonctionner. Tout cela nous aide à mieux comprendre les besoins du système et quels sont les besoins du point de vue des ressources.

En ce qui concerne les personnes, j'ai consacré une grande partie de mon temps à définir un modèle opérationnel. C'est-à-dire quel sont les fonctions? Que doit faire l'équipe de l'ICANN pour pouvoir mettre en

place les aspects abordés par le guide de candidature et non seulement les candidatures, les évaluations des candidatures.

Comme je vous ai dit, nous avons plusieurs projets en cours liés aux mécanismes de protection de droits aux outils de soutien et nous avons également une équipe de soutien aux clients, de soutiens aux parties intéressées, aux parties prenantes. Cette équipe joue un rôle opérationnel, joue un rôle de soutien, un rôle technologique. C'est ainsi qu'on a organisé qu'une équipe qui se penche sur la définition des processus pour déterminer les besoins en termes de ressources dans chacun de ces domaines.

Finalement, en documentant le processus et en attribuant des processus à des personnes, nous pouvons mieux savoir où nous en sommes par rapport à notre travail. S'il faut des améliorations et nous savons que le centre d'accueil des clients doit être amélioré. Une grande partie des ces améliorations concerne les systèmes que nous utilisons. Le 16 avril, la semaine prochaine, nous allons lancer un nouveau système. L'équipe des nouveaux gTLD faits des essais pilotes de ce système nouveau qui va travailler avec une plate forme nouvelle. Ce système aura un outil de suivi qui nous permettra de soutenir la communauté des candidats.

Vous allez recevoir des courriers électroniques, des communications pour annoncer ce changement. Je suis ravi de vous informer que ce système ne sera pas derrière Citrix. Et donc l'accès des utilisateurs sera certes amélioré. Cela était incorporé par notre équipe de sécurité. Je pense que ce système nous permettra d'améliorer le service fourni à la

communauté des candidats et finalement à toutes les parties intéressées de la communauté de l'ICANN.

Ceci dit, je tiens tout simplement à souligner quelques aspects supplémentaires et vous parlez de différentes réunions qui auront lieu par rapport aux nouveaux gTLD. Nous aurons une pause après cette réunion et par la suite une séance concernant la sécurité, la stabilité et la flexibilité des nouveaux gTLD. Il y aura par la suite une autre réunion, une autre séance sur les RAA et sur les droits et les responsabilités des bureaux d'enregistrements. Mercredi, nous aurons une séance sur les programmes des variantes d'IDN et une autre séance sur les tests de pré-délégation. Jeudi finalement, nous aurons une séance vraiment très approfondi sur le bureau central des marques. Merci beaucoup de votre attention et de m'avoir donné l'occasion de vous parler.

Il nous reste un petit peu de temps. Donc, je répondrai avec plaisir à vos questions.

Donc, je suis désolé mais j'ai du mal à lire vos noms même si je vous connais, je ne vais pas vous appeler par vos noms. Mais la première question s'il vous plait.

ADRIAN KINDERIS:

Est-ce qu'on pourrait revenir au transparent sur le GAC et la période consultative?

CHRISTINA WILLETT:

Je ne sais pas si nous pouvons le faire. Je demanderai à mon équipe de voir si c'est possible.

ADRIAN KINDERIS: Oui c'était vraiment dès le début. Donc j'ai longtemps attendu pour faire mes remarques. Donc, deux parties, j'ai du mal à comprendre les conseils du GAC. Vous nous avez dit que les dossiers de demandes ont 21 jours pour répondre aux conseils du GAC et ils répondent au conseil d'administration. Je crois que vous avez dit ça, oui. Donc, le conseil d'administration ne va rien faire par rapport au conseil du GAC avant d'avoir demandé les réponses et aussi des demandes.

CHRISTINA WILLETT: Donc, je ne vais pas spéculer sur les conseils du GAC. Il y a eu un mémorandum envoyé par le GAC qui nous a dit qu'il allait faire des remarques. Je ne vais pas spéculer à ce sujet.

ADRIAN KINDERIS: Non, mais c'est une question de processus que je vous pose. Donc, je vais reposer ma question. Vous nous avez dit qu'il y aurait 21 jours pour qu'un dépositaire de dossier réponde aux remarques du GAC. Une fois publié, les dépositaires de dossiers ont 21 jours pour soumettre une réponse au board de l'ICANN. Il devrait être une raison pour cela. Est-ce que le conseil d'administration va se pencher sur ces réponses?

CHRISTINA WILLETT: Ce n'est pas moi qui ai écrit le manuel. C'est ce qui est indiqué dans notre manuel, 21 jours.

ADRIAN KINDERIS: Non. Mais je veux que ça soit clair parce que j'ai une question, une autre question à poser. Si le board va prendre cela en considération, ces dépositaires de dossiers de demandes qui sont nommées par le GAC. Ce qui m'inquiète et vous allez me dire que je spéculer un petit peu, c'est que les conseils du GAC qui vont être très larges et pas exhaustif. Donc, tous les dépositaires des dossiers de demandes vont devoir répondre. Donc, aucun dépositaire de dossiers va pouvoir continuer puisque tout le monde va être impacté par cela. Il va y avoir un délai de 21 jours, me semble-t-il à cause de cela qui va avoir un impact sur tout le monde.

CHRISTINA WILLETT: Dans cette situation hypothétique en effet c'est possible. C'est tout à fait possible.

ADRIAN KINDERIS: Donc, le conseil d'administration ne peut pas répondre au GAC avant 21 jours.

CHRISTINA WILLETT: Je ne crois pas que ce soit indiqué dans notre manuel. Je ne crois pas que c'est dans notre procédure. Je ne peux pas vous dire ce que le conseil d'administration va effectuer. Nous des membres du conseil d'administration ici présents dans la salle.

MICHAEL PALAGE: Oui, bonjour. Bienvenue à ICANN. Toutes ces interrogations que se posent. J'ai une question en deux parties. En premier, par rapport à modifications contractuelles. Au niveau juridique, lorsqu'il y a des

demandes de modifications. Ma question est la suivante, quel est le processus par lequel ces modifications potentielles seront communiquées à la communauté? Est-ce que la communauté va voir ces modifications éventuelles avant signature. Est-ce qu'il y a une possibilité de commentaire à ce niveau provenant de la communauté? Oui c'est la première partie de la question.

CHRISTINA WILLETT: Et la deuxième partie de votre question?

MICHAEL PALAGE: Bien, dans les accords pour les registres ICANN, ICANN doit absolument traiter tous les registres d'une manière équitable, au même niveau. S'il y a des modifications à effectuer et qu'il y ait des contrats à signer parce qu'il y a des gens qui vont aller très vite mais que 6 mois plus tard, il se trouve que quelqu'un avait des termes contractuels plus favorables. Eh bien, l'autre personne demande ces termes contractuels favorables. Comment cela va-t-il se passé? Ce serait rétroactif ou pas?

Pour vous donner un exemple, c'est déjà passé avec l'ICANN avec.mobi et.tel. Donc, au niveau historiques ça c'est déjà déroulé. Vous pouvez voir que dans la gestion des processus, des problèmes se posent parfois lorsqu'il ya de modifications à effectuer en cours de procédures.

CHRISTINA WILLETT: Donc, moi, je ne fais pas partie de l'équipe de négociations. Donc ce que je peux dire c'est que je comprends que les contrats une fois qu'ils sont finalisés, ils sont publiés pour la communauté et publiquement. Je ne

sais pas si on va publier des contrats pendant les négociations. Je ne pense pas. Cela me semble prohibitif et ne me semble pas valide au niveau des processus et je ne pense que ça serait valide pour ces négociations. Mais une fois que les contrats seront signés, ils seront public est publiés.

MICHAEL PALAGE: Donc, pour rebondir là-dessus. Ce qui c'est passé de part le passé, l'article 3 section 6, s'il y a une modification proposé qui a impact sur les frais, il y a une période de commentaires de 21 jours.

CHRISTINA WILLETT: Oui, absolument. Nos juristes sont au courant. Nous allons négocier avec cela à l'esprit. Merci beaucoup Michael.

WENDY PROFIT: Oui, bonjour. J'ai deux questions des participants à distance. Bien, au niveau des objections, est ce que ce sera dans l'ordre des objections?

CHRISTINA WILLETT: Oui, une bonne question. Elle est arrivée récemment. L'idée c'est que nous avons demandé au DRSP de gérer ces objections sur la base d'une priorité. Néanmoins, lorsqu'il y aura des extensions des domaines sur lesquels il y aura plusieurs demandes. Lorsqu'il y a des priorités, des ordres de priorités, les DRSP ont la possibilité de mettre en paquet, de consolider en quelque sorte ces objections et il y aura peut être des différences. Les DRSP vont avoir des panels d'expert également. Il y aura donc plusieurs panels qui géreront par ordre de priorité ces demandes

et ces problèmes mais en mesure de dicter l'opération et le fonctionnement de chaque panel.

Donc, il y a une résolution de conflits possibles au niveau du processus. Nous allons pouvoir voir des litiges qui vont être réglés pas obligatoirement par ordre de priorité.

WENDY PROFIT: Oui, Phil Buckingham dit quelle est cette déclaration dont vous avez parlé tout à l'heure, croiser des déclarations, croiser des propriétés?

CHRISTINA WILLETT: Ça c'est une question que je ne pourrais pas répondre, que je ne saurais pas répondre et je vais donc m'en remettre à quelqu'un d'autre pour répondre à cette question. Nous allons revenir à cela si nous avons le temps. A ma gauche.

AMADEU ABRIL i ABRIL: Oui c'est votre gauche, je ne sais pas de quelle coté vous regardez votre gauche ou votre droite. J'ai du mal à vous voir. Je travaille pour Core et j'ai quelques questions sur les dépositaires de dossiers, sur la participation de l'ICANN. Mais est ce que je peux poser deux questions?

CHRISTINA WILLETT: Allez-y monsieur. Posez les questions que vous voulez.

AMADEU ABRIL i ABRIL: Une question très courte en tant que dépositaires de demandes, vous nous avez dit qu'il y a des procédures documentés sur comment gérer tout cela. Donc, il y a des documents très utiles pour toute la communauté, je crois que ça ne doit pas être un secret. Ça doit être publié, ça doit être connu. On doit avoir accès à tout cela au niveau de la procédure. Pour quoi est ce que nous n'avons pas toutes ces informations?

Je vais vous donner une idée. On ne peut pas contacter les ICC pour comprendre les systèmes des objections. Il y a eu un séminaire organisé et on nous a dit: personne n'appelait, personne ne nous contacter. On pensait qu'on ne pouvait pas contacter. Ce n'est pas très clair. Est-ce que c'est un processus plus ou moins secret et est ce la documentation était publié. Donc, je crois qu'au niveau interne, on pourrait faire plus pour travailler mieux.

C'est quelque chose qui nous aurait très utile d'avoir accès à toutes ces documentations.

CHRISTINA WILLETT: Excusez-moi monsieur. Je ne comprends pas bien la question. Je ne vois la question dans tout ce que vous dites.

AMADEU ABRIL i ABRIL: La publication de toutes ces brochures, de toutes ces documentations serait très utile à nous tous. Je crois qu'on besoin de plus de clarté sur le processus. Donc, on devrait avoir besoin d'un maximum d'informations.

CHRISTINA WILLETT: La publication des procédures sur des objections a été publiée. Tout a été publié. Nous avons un webinar là-dessus sur les objections, sur les procédures de gestion. On ne dicte rien, on ne force à rien. Ce sont des sociétés d'arbitrage mondial qui ont leurs propres procédures qui suivent des procédures de litiges qui sont déjà publiés. On a déjà beaucoup de choses de public et de publié. On n'a pas d'informations supplémentaires à vous donner monsieur. On n'a rien d'autre à publier.

AMADEU ABRIL i ABRIL: Bon, d'accord. Quelques demandes alors. L'évaluation au niveau de la communauté, il y a eu très peu de débats à ce sujet. Dans le manuel, on nous dit que ça va commencer dès que tout le monde dans la communauté est prêt. Vous nous avez dit qu'après Toronto ça va aller commencer en septembre. Est-ce que c'est septembre, ce n'est pas mai, juin. Pourriez vous nous donner quelques clarifications sur ce calendrier?

CHRISTINA WILLETT: Non. Vous avez raison. Nous avons donc ce système de priorité dont nous venons de parler et nous avons du changer un petit peu notre processus. Donc, l'évaluation de la communauté sera possible à la suite de l'évaluation initiale et de son achèvement.

AMADEU ABRIL i ABRIL: Donc, à Durban on sera déjà beaucoup plus avancés?

CHRISTINA WILLETT: Oui. Il y a beaucoup de décisions en effet qui doivent être prises, beaucoup de documentation qui doivent être publiés, beaucoup plus de débats à ce sujet sur l'évaluation de la communauté.

AMADEU ABRIL i ABRIL: J'ai une dernière demande si vous me permettez au sujet du fournisseur et de prestataire de services. Vous nous avez parlé du 7 mars. C'était un mois. Donc, il n'y aura de nouveaux prestataires qui peuvent signer des accords avant que quant par exemple les contacts. C'est nouveau pour tout le monde mais, parfois, il me semble que l'ICANN est un petit en retard dans les publications de ces dossiers. Donc, on n'a rien contre cela mais on a des attentes assez fortes. On nous a parlé du 7 mars.

CHRISTINA WILLETT: Je crois que ce n'est pas très rationnel tout ça. Donc, merci beaucoup de vos questions. On va faire le maximum pour répondre à ces problèmes. Oui nous avons publiés les critères au mois mars et nous avons des instructions qui permettent donc d'avoir une voie plus rapide et pour que cela soit approuvé. Oui, absolument, il y a des critères qui sont inclus y compris la certification ISO.

Oui. Antony.

ANTONY VAN COUVERING: De Minds machines. J'ai une question très courte. J'ai cru avoir compris que les conseils du GAC ne seront plus par consensus.

CHRISTINA WILLETT: Oui, c'est ce que j'ai lu dans le manuel des procédures. Donc ce n'est pas quelque chose de nouveau. Vous savez, une nouvelle fois, je suis désolé mais c'est nouveau pour moi. Moi, j'ai lu cela dans notre manuel.

ANTONY VAN COUVERING: En ce qui concerne les objections, vous nous avez dit que, oui. Je vais poser ma question rapidement. Est-ce qu'il y a un critère précis pour qu'il y ait une première étape avant la procédure d'objections, avant qu'elle puisse débiter? Et si cela est exact, comment cela fonctionne?

CHRISTINA WILLETT: Je me suis posé la question moi-même. Au niveau administratif, nous avons eu des aspects qui doivent inclure cela. Moi, on m'a dit que non. En fait, ça s'est affirmé par le panel d'expert qui est mis en place. Ça ne fait pas partie de l'analyse administrative.

ANTONY VAN COUVERING: Donc, je dois payer mes frais et me rendre compte qu'il y a des objections.

CHRISTINA WILLETT: Oui, c'est absolument comme ça que cela est décrit dans le guide.

ANTONY VAN COUVERING: Oui, une dernière question. Merci. Vous nous avez dit que les enchères. Est-ce que vous pourriez nous dire à quel point cette évaluation de la communauté se fera?

CHRISTINA WILLETT: L'évaluation de la communauté se passera en 6 et 12 semaines. Ceci dit, je me rends bien compte que c'est difficile que nous avons des litiges par rapport à certains dépositaires de dossiers. L'évaluation initiale pourra passer. Et ensuite, on doit, peut être, passer dans un système d'enchères. Mais, il est possible qu'il y ait un besoin à ce niveau pour des enchères avant cela. Donc, le calendrier n'est pas encore très clair. Je ne peux pas m'engager totalement sur la date d'éventuelles enchères mais nous vous informerons de cela. Je pense qu'avec nos prestataires au mois de septembre et octobre on verra beaucoup plus clair par rapport à l'éventuelle enchère.

ANTONY VAN COUVERING: C'est très ambigu dans notre guide. Ces enchères sont très ambiguës. La manière dont cela va s'effectuer est très ambiguë. Ça c'est apparemment seulement en fin de course que ces enchères sont possibles. Mais est ce que ça va être par lots ou est ce que ça va être au cas par cas. Ces enchères ne sont pas du tout claires dans notre guide.

CHRISTINA WILLETT: En effet, il peut y avoir 5 par jour, 20 par mois. Ce n'est pas indiqué. Ce n'est pas limité par rapport à ces éventuelles enchères.

Je crois qu'il y a différents facteurs qui doivent être pris en compte pour les enchères et franchement, nous parlons de processus et de procédures. Aujourd'hui, on se pose encore des questions puisque c'est quelque chose de très nouveau tout cela. Nous allons continuer nos réunions. Nous allons continuer à travailler et à parler, à communiquer avec la communauté. Il y aura des difficultés de faire des enchères par lots ou des enchères simultanées. Mais on y pense pour déterminer comment on pourrait avoir différentes enchères qui se déroulent en même temps simultanément et que ça se face d'une manière équitable. Qu'il n'y ait pas donc des lots d'enchères. Je coirs que ça posera des problèmes

ANTONY VAN COUVERING: Excusez moi.

CHRISTINA WILLETT: On essaye de prendre en compte tous les facteurs.

SPEAKER: Oui bonjour, je m'appelle Sheil et je suis avec Applicant Auctions. En effet, nous un prestataire qui permet de résoudre certaines des gTLD qui sont contesté. J'ai le même type de questions et Antony a posé à posé une des questions que je voulais poser d'ailleurs. Mais la question sera la suivante: s'il y a des litiges et contentieux qui sont résolus. Est-ce qu'on sera en mesure à ce moment là de passer un contrat ou pas?

CHRISTINA WILLETT: Oui, si un dépositaire de dossiers résout ces litiges et qu'il y a donc certains dossiers qui sont retirés. Si on n'a qu'une seule de demandes sans litiges, absolument on peut passer au contrat.

SPEAKER: Merci, c'est très clair.

SPEAKER: Oui, bonjour. J'ai trois questions très courtes. La première, Antony l'a mentionnée. Comment est ce que vous caractérisez les actions du conseil d'administration par rapport au GAC? Et en effet dans notre manuel ça ne parait pas très clair. Qui doit faire quoi et quand.

CHRISTINA WILLETT: Oui. Par rapport à ce qu'il y a dans le manuel. Quel était la question?

SPEAKER: Il y a une distinction entre la description des conseils du GAC et les résolutions du conseil d'administration. J'ai tiré cela d'un extrait que j'avais du manuel. J'espère que je n'ai pas dit quelque chose qui était erronée. Je n'ai pas devant moi le texte. Donc, la deuxième question, s'il y a des documents pour les résolutions des conflits et que on ne répond pas aux critères du guide. Qui va se pencher là-dessus? Ça va être vous? Ça va être du département juridique?

CHRISTINA WILLETT: Je vais me pencher là-dessus.

SPEAKER: Dernière question, l'ICANN va publier les accords avec Deloitte et IBM. Est-ce que l'ICANN a l'intention de publier ces accords avec les objecteurs indépendants?

CHRISTINA WILLETT: Ça c'est avant que j'arrive à l'ICANN. Je ne peux pas répondre à cette question. Il faudra que je m'informe plus avant pour pouvoir répondre à cette question.

CONSTANTINE ROUSSOS: Bonjour je suis de.music. Ma première question est la suivant: considérez-vous que les évaluations de priorité communautaires son subjectif en ce qui concerne test? Si la réponse est oui, puisque vous devez en qualifier plusieurs. C'est-à-dire vous devez attribuer 14 sur 16 point. Quel sera le conseil que l'ICANN donnera aux membres du panel pendant l'évaluation? C'est-à-dire, nous voulons savoir si l'intérêt public sera pris en considération, pris en compte et ce qui va se passer avec ces chaînes communautaires. Il y a beaucoup d'attente par rapport à la façon dont ces chaînes communautaires vont être évaluées. On y a consacré des années. On veut s'assurer que cette évaluation soit cohérente avec l'intérêt public.

CHRISTINA WILLETT: Bien sûr. Je ne dirai pas que les évaluations seront subjectives. Je dirai plutôt que le guide de candidature décrit dans la mesure du possible un

ensemble de critères objectifs pour l'évaluation de 14 points qui comprennent plusieurs aspects de l'évaluation. Tout comme on a fait avec les panels techniques et les panels financiers, je pense qu'il nous faudra travailler avec ce panel d'évaluation par rapport aux critères et aux orientations qu'ils devront suivre et il devra y avoir bien sûr des conseils aux candidats en matière des aspects financiers et techniques afin que tout le monde puisse bien comprendre comment ça va se passer.

S'il existe plus de détails dans les critères d'évaluations, ils vous seront informés. Merci.

JIM PRENDERGAST: Deux questions rapides sur le contact avec le candidat ou la diffusion, les activités de diffusion. Quel serait un exemple des catégories de ce type de diffusion?

CHRISTINA WILLETT: Par exemple, on a eu plusieurs candidats qui ont présenté un lien vers un document au lieu de joindre ce document et puisqu'il s'agissait d'un lien, le panel n'a pas pu évaluer ce document. Il nous semblait que même si on avait pu demander clairement cela, le candidat aurait pu fournir le document au lieu de fournir un lien. On a donc demandé au candidat de bien vouloir nous fournir le document et voilà par exemple, un exemple de contact avec le candidat qui a fini par la fourniture d'une pièce manquante.

JIM PRENDERGAST: Ce type de réponse alors ne serait pas à l'origine d'une demande de changement.

CHRISTINA WILLETT: Il pourrait y avoir une demande de changement. Cela dépend de la décision du comité. Mais le retard dans une candidature pour qu'elle soit éligible à une évaluation étendue est un impact assez important.

JIM PRENDERGAST: Cette période de 30 jours.

CHRISTINA WILLETT: C'est correct, ça existe. Nous traitons cela comme une information supplémentaire au candidat. Les documents de diffusion font partie de cette activité.

JIM PRENDERGAST: Vous avez dit que si nous commençons vendredi, le DRSP va notifier les candidats qui ont fait l'objet d'objection. Est-ce que cela se fera dans un ordre de priorité ou tout le monde en même temps?

CHRISTINA WILLETT: Je pense que tout le monde sera notifié en même temps. J'espère que ce travail se fera avec un certain ordre de priorité. Les processus de résolution des DRSP

JIM PRENDERGAST: Le but c'est de résoudre ces objections dans un délai de 45 jours

CHRISTINA WILLETT: Oui, il y a un calendrier, il y a des délais fixés et je dirai oui.

JIM PRENDERGAST: D'autres 30 jours.

HENRY CHAN: Bonjour. J'ai une question sur les processus dont vous avez parlé. D'un côté, la diffusion, est ce que cette diffusion se fait à partir de courrier électronique et qui envoie ces courriers électroniques?

CHRISTINA WILLETT: Quand nous avons commencé les processus de diffusion ou de contact avec les candidats, nous l'avons élaboré de façon ad hoc. La première semaine, nous avons appelé, contacté les candidats. Nous leur avons envoyé de courriels mais nous nous sommes vite rendu compte que ce ne serait pas un processus que l'on pourrait reproduire facilement. C'est pour cela qu'on se sert de nos équipes d'accueil client pour notifier les clients par le biais de cette équipe. C'est comme ça qu'ils pourront accéder au système et être notifié des réponses qu'ils vont recevoir.

Le courriel va inclure l'information qu'on leur demande ainsi qu'un délai pour leurs réponses.

HENRY CHAN: La négociation des accords de registres. Je me demande aussi par rapport à ce point concernant les négociations d'accords de registres.

On pourrait avoir plus de détails sur les négociations afin de savoir qui mène ces négociations, comment elles vont se mettre en place?

CHRISTINA WILLETT: Nous parlons des candidats. Le candidat peut choisir de négocier les dispositions des contrats. Cette négociation se fera avec l'équipe juridique de l'ICANN. Mon équipe va faire un suivi des progrès de ces candidatures, pour voir, pour vérifier que cette candidature fasse une négociation de contrat.

HENRY CHAN: Cela ne se fera pas par email ou par courrier électronique.

CHRISTINA WILLETT: oui cela pourrait se faire par courrier électronique. Quant on négocie un contrat, en général, il faut avoir un interlocuteur et probablement, on pourra le faire par internet ou par courrier électronique.

ERIC PEARSON: Je suis de Starting dot. Je souhaiterai parler du processus d'évaluations communautaires. le CPE commence au mois de septembre ou bien il commence au moment où un candidat communautaire réussit l'évaluation initiale. Quand est ce que ce processus commence?

CHRISTINA WILLETT: Ce processus commencera en septembre. C'est parce que toutes les chaînes de caractères en conflits qui n'ont pas complétés leurs évaluations initiales jusqu'à ce que ce processus est fini, les candidats

communautaires ont un délai de 15 jours après la fin de l'évaluation initiale pour demander cette évaluation. Il n'y a pas 15 jours depuis le 15 juin jusqu'au 15 juillet. Mais qu'on a le temps jusqu'à en septembre pour choisir un CPE.

ERIC PEARSON: Vous dites qu'on ne peut pas commencer ce processus le 15 juin même si on est les seuls candidats ou même si on a réussi la période d'évaluation?

CHRISTINA WILLETT: Oui. Du point de vue opérationnel, c'est correct. Nos fournisseurs, notre panel de CPE va se réunir, va travailler. Il y aura une seule période au bout de laquelle, il y aura l'évaluation prioritaire.

ERIC PEARSON: Cela porte préjudice. Cela implique un certain préjudice dont il faut tenir compte.

CHRISTINA WILLETT: Je vois bien. Est-ce que quelqu'un pourrait me dire où nous en sommes par rapport au temps? Très bien une question encore.

WERNER STAUB: Je travaille pour Core. J'ai entendu Fadi dire ce matin que l'ICANN allait devenir une organisation agile qui ne ferait pas tout de façon séquentielle et qu'il y aurait des activités qui pourraient être mis en place de façon parallèle. On n'a pas beaucoup de bons antécédents

dans ce sens. Ce n'est pas de votre faute. Par exemple, les notifications sont faites trop tard. Les notifications, par exemple, on les reçoit trop tard et cela n'a pas de sens. Et cela a obligé un grand nombre de communauté à présenter plusieurs objections par rapport aux candidats qui se présentaient comme des candidats non communautaires alors que l'évaluation prioritaire c'était celle de la communauté.

On n'a jamais mis en place ce mécanisme CPE de la façon dont il était prévu de le faire. Maintenant, on a cet précédent et je n'ai pas très bien compris ce qui va se passer avec l'évaluation élargie et le système d'enchères.

Qu'est ce qui empêche l'élimination d'un candidat qui n'a pas réussi l'évaluation tout simplement parce qu'il n'a pas complété son évaluation? On ne peut voir s'il a un problème, s'il faut qu'il passe aux enchères ou pas. Pourriez-vous nous expliquer cela?

CHRISTINA WILLETT:

Le guide, tel qu'il a été rédigé. Permettez-moi de vous répondre de plusieurs façons. Les objections allaient se faire dans une période qui finissait avant la fin des évaluations des priorités de la communauté. Cela est établi par le guide de candidature et c'est le résultat de tout un travail de politiques qui a été fait. Vous avez raison, d'un côté, il y a des chaînes de caractères en conflit ou qui sont probablement en conflit. Dans la communauté, il se peut qu'il y ait des membres des ces ensembles conflictuels qui doivent passer par une évaluation étendue. Sachant que cela peut durer plusieurs mois, nous ne voulions pas attendre pour commencer la CPE. C'est pour cela qu'on ne voulait pas

laisser la CPE pour après l'évaluation étendue et c'est pour cela qu'on l'a prévu pour avant.

Nous finissons l'évaluation initiale au mois d'août. Nous pouvons avoir une évaluation étendue et une attribution de priorité en septembre. Le CPE commence en septembre. Les enchères commencent en octobre de même que les évaluations étendues. Nous avançons donc vers une approche qui envisage plusieurs voies possibles.

Sachant qu'il y aura des ensembles conflictuelles avec des candidats qui font partie d'une évaluation étendue et ces candidats, il est possible même s'ils choisissent un CPE en septembre, il est possible qu'ils n'obtiennent pas les résultats de ces évaluations étendues pour ces chaînes en conflits.

WERNER STAUB:

Pourquoi faut il connaître le résultat de l'évaluation étendue?

CHRISTINA WILLETT:

Peut être qu'il y a des candidats qui pensent que cela est important. Savoir que personne ne va réussir cette évaluation initiale ou l'évaluation étendue. Peut être que cela leur permet de savoir s'ils vont choisir le CPE ou pas. Je ne suis pas en désaccord avec cette situation qui vous concerne mais je pense qu'il y a des situations hypothétiques qui peuvent survenir. Qui est en conflit? Qui passe l'évaluation initiale? Qui passe l'évaluation étendue? C'est difficile d'envisager les multiples situations qui peuvent survenir et les différentes parties intéressées peuvent avoir des attentes différentes.

C'est pourquoi les phases futures du programme vont essayer de se mettre en place de façon rapide pour continuer avec un processus et pouvoir être prêt quand tout sera mis en place.

WERNER STAUB:

Je pense que ça vaut la peine de savoir si cette information est importante. On pourrait épargner des coûts assez importants aux candidats. Car, autrement, il faut attendre une année complète. Ça n'a pas beaucoup de sens. Donc je pense qu'il serait mieux de pouvoir travailler de façon parallèle, de façon simultanée.

Ma prochaine question concerne les objections. Est-ce que ces objections vont être faites simultanément?

CHRISTINA WILLETT:

Je pense que les objections et les fournisseurs de règlements de litiges vont commencer leur travail pour résoudre ces objections de façon simultanée. Encore une question rapide?

WERNER STAUB:

C'est une question concernant le premier aspect que vous avez abordé et un aspect que vous avez abordé dans les séminaires web, à savoir lorsqu'on a supprimé la fonctionnalité de discussions dans les séminaires web et que l'on ne peut plus voir les questions qui sont envoyés par écrit. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle ce type de transparence a été éliminé?

CHRISTINA WILLETT:

Oui. Nous avons un pod pour les questions et les réponses. Du point de vue des questions et des réponses, nous nous sommes rendus compte qu'une même question était posé à plusieurs reprises le fait d'avoir le forum ouvert cela n'empêchait qu'une même question se fasse à plusieurs reprises. C'était difficile à gérer.

C'est pour ça que nous avons essayé d'avoir un dialogue ouvert. Nous avons la ligne téléphonique ouverte pour les questions et les réponses et nous répondons aux questions qui viennent par le biais du pod. Nous essayons de faire en sorte que toutes les questions que nous ne pouvons répondre pendant le séminaire web soient publiées en tant que question fréquentes pour pouvoir y répondre au bout de deux semaines après la tenue du séminaire web.

En ce qui concerne la salle de chat, je pense qu'il y a des dialogues et des conversations qui ne sont pas enrichissantes pour la présentation, qui ne sont pas constructives pour le partage d'informations de façon ouverte. Nous avons la technologie qui facilite les choses mais il y a d'autres mécanismes qui ont été employés pour partager une conversation, une discussion entre les participants du séminaire web.

Or le contenu dans le pod créait des distractions et il nous semblait que ce n'était pas vraiment productif pour les séminaires web. C'est pour ça que l'on a changé. Wendy, il me reste combien de temps?

Je vais rester quelques minutes. Si vous avez des questions, je serai très ravi d'y répondre. Merci à tous d'avoir participer. Merci à tous pour vos questions et merci de votre bienvenue à la communauté d'ICANN. Merci.